

DOSSIER DE REINSCRIPTION

ANNEXES

Vous devez procéder à votre réinscription au plus tôt et **renvoyer avant le vendredi 26 mai par voie postale votre dossier d'inscription (avec les éventuelles modifications portées en rouge) avec toutes les pièces demandées.**

Merci de régulariser toutes vos absences.

Le dossier de réinscription doit être constitué des pièces suivantes :

- la fiche de renseignement ci-jointe remplie, que vous devez **signée et si besoin modifié en rouge**
- la notification de bourse du CROUS pour 2023-2024 si vous êtes boursier.ère
- la fiche d'urgence dûment complétée et signée à destination de l'infirmier. Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.
- les photocopies des certificats de vaccinations obligatoires (DT-POLIO) à destination de l'infirmier
- un **RIB (obligatoire)**
- l'autorisation de prélèvement **si vous souhaitez un prélèvement automatique pour la demi-pension**
- la fiche « autorisation de photo de classe » et « adhésion volontaire à la MDL » dûment complétée
- un chèque de 10 € facultatif pour l'adhésion à la Maison des Lycéens (à l'ordre de la MDL du lycée) comportant au dos les nom/prénom de l'étudiant.e.
L'adhésion à la Maison des Lycéens est volontaire ; elle permet à l'adhérent.e d'accéder aux activités de la MDL, d'être assuré.e pour toute sortie et tout voyage éducatif de la MDL, de participer, hors temps scolaire, aux divers projets financés par la MDL : cinéma, clubs divers, sorties,...
- Une attestation d'assurance en responsabilité civile pour l'année 2023-2024 vous sera demandée à la rentrée. *Une assurance pour tous les accidents que l'étudiant.e pourrait causer à l'occasion de ses déplacements est fortement conseillée.*

DOSSIER DE REINSCRIPTION

ANNEXES

LISTE DES PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES

Code	Libellé	Code	Libellé
Agriculteurs exploitants			
10	Agriculteurs exploitants		
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise			
21	Artisans	22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus		
Cadres et professions intellectuelles supérieures			
31	Professions libérales	33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques	35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
Professions intermédiaires			
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux	45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise	47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise		
Employés			
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique	53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprises	55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers		
Ouvriers			
62	Ouvriers qualifiés de type industriel	63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs	65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel	68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles		
Retraités			
71	Retraités agriculteurs exploitants	72	Retraités artisans, commerçants, chefs entreprise
74	Anciens cadres	75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés	78	Anciens ouvriers
Personnes sans activité professionnelle			
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé	84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	86	Personnes sans activité professionnelle > = 60 ans (sauf retraités)